

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un devis pour les travaux d'entretien du réseau de chaleur bois de Murat pour l'année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Vu le budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2026 ;

Considérant la nécessité de réaliser des travaux d'entretien du réseau de chaleur bois de Murat (remplacement de filtre, kit membrane pour ramonage, vérin hydraulique chariot de grille, fut huile hydraulique, remplacement onduleur, cellule clapet coupe-feu) pour l'année 2026 ;

Considérant l'offre de la société ENGIE SOLUTIONS ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif réseau de chaleur bois de Murat 2026, dépense de fonctionnement chapitre 011 – Charges à caractère général, article 61558 – Entretien et réparations autres biens mobiliers ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un devis pour les travaux d'entretien de l'année 2026 du réseau de chaleur bois de Murat avec la société ENGIE SOLUTIONS, située 92930 PARIS LA DEFENSE, pour un montant HT de 6 392.67 € soit 7 671.20 € TTC ;

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 3 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.